Département Des Deux-Sèvres République Française

Arrondissement De Bressuire

SEVT SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

Siège: 2 Rue Marcel Morin 79100 THOUARS CEDEX Tél. 05.49.66.01.06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU COMITE SYNDICAL** SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente du mois de septembre le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Nombre de délégués en exercice : 34 Date de la convocation : 19 septembre 2022

Présents: 18

Absents excusés: 13

Absents: 5

Votants: 22 dont 4 pouvoirs

PRESENTS: M. BARREAU Dominique; Mme BAUDELOT Chantal; M. CHARBONNEAU Claude; M. COCHARD Philippe (suppléant); M. DABIN Michel; M. DABIN Pierre (suppléant); Mme DAIN Marie-Antoinette; M. DORET Michel; M. DUPAS Bruno; M. GAUFFRETEAU Bernard; M. JOZEAU Jacky; M. METREAU Jacques; M. NOIRAUD Bernard; M. POUPIN Pascal; M. RENAUD Denis; Mme RICHARD Françoise; M. SOULARD Claude; M. THOMAS Patrice:

ABSENTS EXCUSES:

- M. AUBRUN Thomas a donné pouvoir à Mme DAIN Marie-Antoinette;
- M. BICHON Laurent a donné pouvoir à M. THOMAS Patrice :
- M. PILLOT Jean a donné pouvoir à M. BARREAU Dominique ;
- M. JEUDI Daniel est remplacé par M. DABIN Pierre ;
- M. LIGNE Alain est remplacé par M. COCHARD;
- M. NERBUSSON Joël a donné pouvoir à M. JOZEAU Jacky:
- M. CESBRON Patrice; M. CHEVALLIER Jérémy; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane; M. FUZEAU Bruno; M. MOTARD Jérôme; M. POYAUX Jean-Michel; M. WANLIN Jean-Michel;

ABSENTS: M. AIGUILLON Mickaël; M. BARANGER Olivier; M. CHAUVIN Hervé; M. DANGER Jean-Louis; M. **WOJTCZAK Richard**

Secrétaire de séance : M. POUPIN Pascal

TRAVAUX - MARCHÉS

MARCHE DE FOURNITURES DE CHARBON ACTIF POUR LE RENOUVELLEMENT DE 2 FILTRES DE L'USINE DE TRAITEMENT DES COULEES DE TAIZE : ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur le Président expose que l'usine de traitement des eaux du SEVT possède 4 filtres d'affinage au charbon actif en grains. Ces filtres, situés en fin de filière ont pour but de retenir tous les micropolluants tels que les pesticides. Le volume de chaque filtre est de 48.5 m3.

Leur renouvellement doit intervenir lorsque l'indice d'iode mesuré est inférieur à 500 mg d'iode par gramme de charbon actif, soit environ tous les 5 à 7 ans selon la saturation du charbon.

Les dernières analyses de l'indice d'iode montrent que les charbons commencent à être saturés et qu'un renouvellement progressif doit être envisagé. Ces charbons avaient été remplacés en 2016.

Monsieur le Président rappelle que lors de sa séance du 20 Mai 2022 le Comité Syndical lui avait donné pouvoir pour lancer la consultation pour le remplacement du charbon actif de 2 filtres. Les deux filtres restants seront renouvelés sur l'exercice 2023.

Le montant estimatif de ce marché était de 130 000 € HT.

Une consultation a été lancée en procédure adaptée en application à l'article L2123 du Code de la Commande Publique.

Avis de publication : 23 Août 2022

Date limite de remise des offres : 19 Septembre 2022 à 12 heures

Ouverture des plis : 19 Septembre 2022 à 14 heures

13 entreprises ont demandé le dossier de consultation ; 2 entreprises ont déposé une offre.

Les critères de jugement des offres étaient :

Qualité du charbon : 40 Prix de la prestation : 35

Prestations techniques de mise en œuvre : 25

Après analyse, les résultats sont les suivants :

	PURAGEN	JACOBI
Qualité du charbon Note sur 40	34	36
Prix de la prestation :		
Extraction du charbon usagé	4 800.00	2 425.00
Evacuation du charbon extrait	6 710.00	8 730.00
Nettoyage complet du filtre	2 600.00	Inclus
Fourniture, livraison et mise en place du nouveau charbon	119 735.00	122 220.00
Analyse, contrôle et nettoyage après mise en œuvre	1 000.00	200.00
Fournitures et remplacement éventuel d'une buselure	22.00	Inclus
Total	134 867.00	133 575.00
Note sur 35	34.65	35
Prestations techniques de mise en œuvre		
Note sur 25	17.37	2.2.5
Note globale sur 100	86.02	93.50
Classement	2	1

Compte tenu du classement, il est proposé au Comité Syndical de retenir l'entreprise JACOBI CARBONS.

- VU l'exposé du Président ;
- VU le code de la Commande Publique ;
- CONSIDERANT la délibération du 20 mai 2022 autorisant le Président à lancer la consultation pour le remplacement du charbon actif de 2 filtres à l'usine de traitement des Coulées de Taizé.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ DECIDE d'attribuer à l'entreprise JACOBI CARBONS pour le remplacement du charbon actif de 2 filtres à l'usine de traitement des Coulées de Taizé pour le montant de 133 575,00 € HT;
- ✓ PRECISE que ce marché sera passé par procédure adaptée conformément à l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- ✓ AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à ce marché.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus Pour extrait certifié conforme.

Le Président, Bernard GAUFFRETEAU

> Accusé de réception en préfecture 079-200080844-20220930-CS-DE-22-056-DE Date de télétransmission : 04/10/2022 Date de réception préfecture : 04/10/2022

